

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 OCTOBRE 2014

Le Conseil Municipal de la Commune de Petit-Palais et Cornemps dûment convoqué s'est réuni en séance **ordinaire** à la mairie le 6 octobre 2014 à 18h30 sous la présidence du Maire, Mme Patricia RAICHINI.

Présents : RAICHINI Patricia, BROUDICHOX Serge, VEYSSIERE Fabienne, BARDESSOLLE Patrick, REYGADE Aline, AUDOUIN Anne, COUTANT Alain, HUCHET Pierrette, BOUTIN Jean-François, POUDRET Annie

Excusés : PASCAL Romain, HUOT Jean-Paul

Procurations : MARTIN Frédéric à VEYSSIERE Fabienne
DUMON Alain à RAICHINI Patricia
BESSARD Jérémie à BROUDICHOX Serge

Secrétaire de séance : Serge BROUDICHOX

LECTURE ET APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 8 SEPTEMBRE 2014

Lors de la lecture du compte rendu il est demandé de rajouter :

Monsieur Jérémie BESSARD demande que le protocole signé avec le Camping le Pressoir soit communiqué aux voisins."

Le Compte rendu du 8 septembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION DEMANDE D'ADHESION AU SIVU DU CHENIL FORMULEE PAR LES COMMUNES DE FRONTENAC ET LISTRAC DE DUREZE

VU l'arrêté préfectoral en date du 17 novembre 1983 –modifié successivement les 1^{er} octobre 1991, 17 février 1999, 6 août 1993, 29 mars 1996, 7 novembre 1996, 26 mai 1997, 27 avril 1998, 27 avril 1999, 5 novembre 1999, 5 avril 2000, 6 juillet 2000, 10 janvier 2001, 13 juin 2001, 14 mai 2002, 12 septembre 2002, 21 août 2003, 13 août 2004, 20 avril 2005, 7 juin 2006, 29 janvier 2007, 21 mai 2007, 1^{er} juillet 2009, 18 juin 2010, 7 août 2012 et 30 octobre 2013 – portant création du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Chenil du Libournais regroupant, initialement, 53 communes de l'arrondissement de LIBOURNE.

VU les délibérations en date du 23 juillet 2014 et 5 juin 2014 par lesquelles les communes de FRONTENAC et LISTRAC DE DUREZE sollicitent leur adhésion au S.I.V.U. du chenil du Libournais,

VU la délibération du Comité Syndical du S.I.V.U. du Chenil du Libournais en date du 12 septembre 2014 acceptant les demandes d'adhésion dont il s'agit,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que la vocation du S.I.V.U. est d'accueillir le plus grand nombre possible de communes,

Le Conseil Municipal

ACCEPTE

à l'unanimité les demandes d'adhésion au S.I.V.U. formulées par les communes de FRONTENAC et LISTRAC DE DUREZE.

DELIBERATION INSTITUTION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

Vu la loi de finance rectificative du 29 décembre 2010 relative à la fiscalité de l'urbanisme entrant en vigueur le 1^{er} mars 2012,

Vu l'article L.331-2 du Code de l'Urbanisme instituant la part communale ou intercommunale,

Vu les articles L.331-7 et suivants du Code de l'Urbanisme relatifs aux exonérations de la part communale ou intercommunale,

Vu les articles L.331-10 à L.331-13 du Code de l'Urbanisme se rapportant à l'assiette de la taxe,

Vu les articles L.331-14 et suivants du Code de l'Urbanisme relatifs aux taux de la part communale ou intercommunale.

Les délibérations d'instauration ou de renonciation doivent être adoptées avant le 30 novembre 2014 pour une entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2015.

La délibération du 18 novembre 2011 est reconductible d'année en année sauf renonciation expresse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- ♦ de continuer à percevoir la taxe d'aménagement à compter de son entrée en vigueur
- ♦ de voter un taux de 2.5 %.

QUESTIONNAIRE P.L.U.I.A COMPLETER

Madame le Maire fait lecture des questions concernant le PLUI.

Le questionnaire est complété avec tous les membres du Conseil présents.

INFORMATIONS DIVERSES

✍ Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'à compter du 1^{er} janvier 2015 la vente de tickets de cantine et cartes de garderie sera supprimée.

Les factures seront établies par le SIRP de PETIT PALAIS/SAINT SAUVEUR mensuellement à terme échu.

Le règlement s'effectuera :

- ✓ par carte bleue via le site internet
- ✓ par courrier : chèque à l'ordre du Trésor public.
- ✓ Au guichet de la Trésorerie de Coutras :
 - ♦ Soit par carte bancaire, par chèque ou en espèces pour les montants inférieurs à 300€.

Travaux à l'aire de Loisirs

Suite à la réunion sur le site du 13 septembre 2014, il a été retenu :

- ↳ une plantation d'arbustes en bordure de la Départementale.
- ↳ l'installation d'un panneau signalant les sanitaires à côté de la Salle Polyvalente au bourg.

✍ Le Pont est reconstruit et le pont sur la route de Cornemps a été rénové.

✍ L'éclairage public au lieu-dit Queyrai refunctionne.

✍ Madame le Maire fait lecture du courrier du président de l'Écurie Ken Daten concernant le rallye de Saint Emilion proposant de modifier le circuit sur Petit Palais et Cornemps. La 24^{ème} édition aura lieu les 15-16-17 mai 2015. La spéciale Petit-Palais et Cornemps – Lussac est de 12 kms 300. Le circuit sur la commune : La Tuilerie – Le Pas Picaud – Sorillon et Gendarme.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

✍ Madame le Ministre de l'Éducation Nationale a décidé d'organiser une large concertation sur le socle commun de connaissances, de compétences et de culture ainsi que sur les programmes de l'école maternelle. Une demi-journée banalisée aura lieu le mercredi 8 octobre 2014 au matin pour l'ensemble des écoles et collèges.

✍ Accusé de réception du dossier DETR complet concernant le foyer culturel des associations. Cette lettre ne vaut pas promesse de subvention.

✍ L'Assemblée générale Les Petits Pas du Palais aura lieu vendredi 10 octobre 2014 à 19H00.

QUESTIONS DIVERSES

♦ Monsieur Patrick BARDESSOLLE demande de réserver la salle pour le 31 décembre 2014 au nom de l'association du Football club.

♦ Madame Anne AUDOUIN propose de faire une information aux parents d'élèves concernant les T A P. Les activités proposées et les noms des intervenants.

- Il sera fait un compte rendu et sera distribué aux familles avant les vacances.

Elle informe le Conseil Municipal qu'elle fait parvenir au CIVB un courrier concernant les panneaux de signalisations vétustes.

♦ Madame Pierrette HUCHET demande les formalités pour faire un vide maison chez soi.

- Pas de démarches spéciales à faire dès l'instant que l'on n'empiète pas sur le domaine public.

♦ Madame Annie POUDRET signale une fuite d'eau à la bouche au lieu dit "La Pinsonne".

- Madame le Maire le resignalera au Syndicat de l'Eau.

♦ Monsieur Serge BROUDICHOUX signale le problème avec les voisins de Monsieur et Madame ARTRU au bourg. Il a été constaté que le fossé privé a été nettoyé mais il doit être élargit afin que l'eau s'écoule dans le fossé et non chez les voisins

- Madame le Maire lui indique que ce fossé leur appartient ils doivent faire le nécessaire afin que l'eau ne s'écoule pas dans les propriétés voisines.

♦ Les travaux au lieu-dit "Les Huguets" vont être effectués par l'entreprise ETR pour un montant de 8 881€ TTC.

♦ Monsieur Serge BROUDICHOUX demande à Madame le Maire de prendre un rendez-vous avec le Sous-préfet pour l'affaire VAYSSE.

- Elle lui dit de prendre lui-même le rendez vous avec Monsieur le Sous-préfet.

Séance levée à 20H45